



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION SPORT ET JEUNESSE
Compte-rendu de la réunion du lundi 15 mai 2017 à 17H00
Salle de réunion 47- 144, route de Thionville

ORDRE DU JOUR

Point d'information : avenant n°1 de résiliation du bail emphytéotique du 10 mars 1989 liant la Ville de Metz à l'association Ronde Pétanque de Metz.

1. Bilan 2016 du projet de l'Ecole des Sports et perspectives 2017.
2. Co-organisation de la 2ème édition du festival de la jeunesse en Moselle, Canap#2.
3. Attribution de subvention au titre du Festival Place à la Rue.
4. Animation Estivale 2017 – Attribution de subventions pour diverses associations sportives, culturelles, socioéducatives et des instances publiques.

Divers.

Etaient présents, sous la présidence de : Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire :

- Madame Marie RIBLET, Conseillère Déléguée
- Madame Caroline AUDOUY, Conseillère Municipale
- Monsieur Yves WENDLING, Conseiller Municipal

Assistaient également à la Commission :

- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle
- Monsieur Dominique ABEL, Chef du service Equipement sportif
- Monsieur David DUPRE, service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante
- Madame Patricia STECKER D'AMANT, service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante
- Madame Marie-Chantal DUFOUR, service Jeunesse éducation populaire et vie étudiante

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Monsieur Belkhir BELHADDAD, Adjoint au Maire
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au Maire

La séance est ouverte à 17h00.

Adoption du compte rendu de la réunion du 11 avril 2017 ; Monsieur Yves WENDLING s'abstient.

Point d'information

Avenant n°1 de résiliation du bail emphytéotique du 10 mars 1989 liant la Ville de Metz à l'association Ronde Pétanque de Metz.

Par bail emphytéotique du 10 mars 1989, la Ville de Metz a mis à disposition de l'Association Ronde Pétanque de Metz un terrain pour construire un bâtiment à usage de boulo-drome.

Ce bail initial a été conclu le 1er juillet 1988 pour une durée de 30 ans. Il prendra fin le 30 juin 2018. Aujourd'hui ce bâtiment est vétuste, très énergivore et ne répond pas aux normes d'accessibilité. L'association La Ronde Pétanque n'a pas les moyens de l'entretenir et de réaliser les travaux lui permettant de poursuivre son développement et d'organiser des compétitions nationales et internationales.

De son côté la Ville de Metz manque d'infrastructures dédiées à la pétanque et à ce titre est intéressée pour reprendre les installations, les rénover pour ensuite les mutualiser au profit de plusieurs clubs de pétanque messins.

La rénovation du boulo-drome, chiffrée à 376 000 € TTC (dont 80 282 € d'accessibilité) serait réalisée dès 2017.

Afin de permettre à la Ville de Metz la réalisation des travaux, il s'avère nécessaire qu'elle devienne propriétaire des installations.

Par conséquent, l'association La Ronde Pétanque a sollicité la Ville de Metz pour résilier par anticipation le bail emphytéotique du 10 mars 1989.

Il y a donc lieu d'établir un avenant au bail initial, d'où le rapport qui sera présenté au Conseil Municipal.

A l'issue de ces informations, Madame Margaud ANTOINE-FABRY propose de reprendre l'ordre du jour.

1^{er} point : Bilan 2016 du projet de l'Ecole des Sports et perspectives 2017

Le bilan 2016 est positif ! Il démontre l'attractivité de l'école des sports avec une augmentation de sa fréquentation par les jeunes. Ainsi, l'Ecole des Sports a d'une part poursuivi son objectif de faire découvrir les activités physiques et sportives aux jeunes (hockey sur glace, street golf, foot free style, séances de pétanque et d'escalade, apprentissage de la natation dans les quartiers prioritaires...). D'autre part, dans le cadre de son projet Contrat de Ville, elle a permis d'ouvrir un peu plus le dispositif sur les partenaires des quartiers mais aussi sur les autres professionnels de l'éducation par le sport. La multiplication des échanges a permis de faire émerger des projets communs dont la convention partenariale avec la Mission Locale permettant de proposer 2 h d'activités physiques et sportives hebdomadaire pour les jeunes demandeurs d'emploi. D'autres restent à réaliser sur l'année 2017.

Madame Marie RIBLET demande d'expliquer la différence entre le nombre de jeunes touchés par l'Ecole (612 jeunes) et le nombre de jeunes inscrits (450 jeunes).

Il est précisé que l'écart représente le nombre de jeunes n'ayant pas rendu la fiche d'inscription. Les tendances sont différentes en fonction des secteurs :

- ⇒ Dans les quartiers de Bellecroix, Patrotte et Sablon Sud, ce sont principalement des jeunes qui sont venus moins de 5 fois à l'Ecole des Sports, sans suite par après. Il s'agit en quelque sorte d'une période de test non concluante ;
- ⇒ Sur ceux de Grange-aux-Bois et Sablon Nord, certains viennent régulièrement sans avoir rendu la fiche d'inscription. Les éducateurs sportifs font le choix, de continuer à les accueillir, au risque de ne plus avoir le public dans le cas contraire, et en tout cas, ne souhaitent pas mettre un frein dans la pratique sportive régulière de certains jeunes.

Par ailleurs, compte tenu de la diversité des projets menés et des évènements initiés par les services ou les partenaires (Animation Estivale, Metz Plage, Entr'Act, journée du sport scolaire, semaine de la prévention, semaine de l'Europe, semaine franco-allemande, etc.) auxquels participe l'Ecole des Sports, le nombre de jeunes touchés augmente sensiblement (+ 40% depuis 2009). Pour autant, cela ne signifie pas que ces jeunes désirent s'inscrire à l'Ecole des Sports.

Le nombre d'inscription à l'Ecole des Sports est stable depuis 2009.

Monsieur Yves WENDLING estime que le coût par enfant d'un tel dispositif est très élevé (650 €/jeune) alors que cet argent pourrait être consacré à une meilleure valorisation des clubs sportifs.

Il est indiqué que deux tiers des jeunes inscrits à l'Ecole des Sports ne sont pas licenciés dans des clubs, ce qui implique que sans ce dispositif plus de 300 jeunes messins ne feraient pas de sport, en tout cas, dans sa forme organisée.

Par ailleurs, outre l'animation de l'Ecole des Sports, les éducateurs sportifs participent à un nombre conséquent de dispositifs municipaux (Metz Plage, Animation Estivale, Entr'Act) ou encore d'évènements initiés par les services ou les partenaires (semaine de prévention, journée du sport scolaire, fêtes de quartier, semaine de l'Europe, semaine franco-allemande, etc.). L'Ecole des Sports organise également les rencontres amicales et sportives entre les jeunes des villes jumelées (Metz, Trèves, Luxembourg, Eupen). Ainsi, elle touche d'innombrables jeunes, dont le chiffre dépasserait très largement le nombre de ses inscrits. Le ratio évoqué n'est donc pas juste.

L'Ecole des Sports n'a pas vocation à remplacer les clubs mais doit plutôt être présente aux endroits où l'offre sportive est quasi-inexistante voire absente. Le jour où l'offre sportive associative d'éducation par le sport couvrira l'ensemble du territoire messin, la question de la pérennité du dispositif pourra être posée.

L'Ecole des Sports a également pour objectif de pallier les déséquilibres dans la pratique sportive sur les territoires messins et de donner goût aux jeunes à une activité physique régulière quelque-soit sa forme. Il s'agit donc également d'un dispositif préventif de santé qui permet d'éviter certainement d'autres dépenses liées à la santé des jeunes.

Monsieur Yves WENDLING demande s'il est possible d'estimer le nombre de jeunes de l'Ecole des Sports qui font la passerelle vers les clubs.

L'estimation est difficile mais le chiffre reste faible malgré de nombreux projets menés en lien avec les clubs messins (Hockey sur glace, stage de sports de combats et des arts martiaux, street golf, escalade, etc.). La passerelle vers les clubs nécessite un accompagnement individuel des familles et des jeunes vers les clubs, ce que l'Ecole des Sports n'a pas les moyens de faire. C'est pourquoi des projets communs avec les éducateurs spécialisés (APSS – CMSEA) doivent être menés. Egalement la pratique sportive associative ne constitue aujourd'hui qu'une modalité de pratique parmi tant d'autres.

L'Ecole des Sports peut être une vitrine des clubs messins auprès des familles. A titre d'exemple, le stage de découverte des sports de combat et des arts martiaux organisé pendant les dernières vacances d'avril au cours duquel 6 associations messines ont pu présenter leurs activités. Ce type de stage a été salué par les jeunes et par les clubs. Il en est de même pour la journée de découverte des clubs messins de sports de combat prévue en septembre 2017. Ces types de stage et de journée seront également proposés sur d'autres thématiques (sports de raquette, sports de balle, etc.).

Madame Caroline AUDOUY souhaite obtenir des précisions sur l'écart des inscriptions entre les jeunes filles et les garçons.

En réponse, il est indiqué que l'Ecole des Sports n'échappe pas à la tendance générale, bien que l'écart soit moins important que dans les autres structures sportives. Il n'en reste pas moins que le nombre des jeunes femmes licenciées est bien moins important dans les clubs sportifs que celui des jeunes hommes, avec de grandes variations en fonction des sports. En outre, elles sont nombreuses à

arrêter le sport à partir de 12 ans. Plusieurs explications peuvent être avancées comme la culture familiale, les changements corporels importants, la modalité de pratique peu adaptée, une programmation jugée trop masculine, etc.

Afin de réfléchir à une programmation avec les jeunes femmes, l'Ecole des Sports a choisi d'ouvrir des créneaux dédiés, exclusivement féminins, à l'image de ce qui se pratique en club. Elles ont la possibilité de pratiquer en mixité si elles le souhaitent.

Par ailleurs, l'Ecole des Sports pilotera dès septembre prochain un projet intitulé "Allez les Filles" sur la Patrotte, et en lien avec l'APSSIS, visant à aller chercher les jeunes filles les plus éloignées de la pratique sportive. Des crédits d'Etat pourraient être engagés sur ce projet.

Enfin, l'équipe tente de mieux comprendre les freins à la pratique féminine grâce à deux interventions de la DDCS les 2 et 23 mai 2017.

Avant de demander à la Commission son avis sur ce point, Madame Margaud ANTOINE-FABRY invite les membres à assister à la journée de rencontre amicale et sportive des quatre villes jumelées, prévue le mercredi 31 mai 2017.

La Commission émet un avis favorable sur ce point avec une abstention de la part de Monsieur Yves WENDLING.

Rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY

2^e point : Co-organisation de la 2^{ème} édition du festival de la jeunesse en Moselle, Canap#2

Madame Margaud ANTOINE-FABRY introduit le point en indiquant que la première édition a eu lieu à TCRM Blida et a accueilli plus de 300 jeunes. L'idée de ce festival est intervenue par le biais d'un "service civique" qui a déclaré qu'il n'y avait pas de lieu pour valoriser l'ensemble des actions proposées par les jeunes.

Ainsi, véritable succès en 2016, le Festival de la jeunesse en Moselle est reconduit sous CANAP#2. Il est organisé aux Arènes et au Parc de la Seille le samedi 24 juin. Le public cible de cette manifestation sont les jeunes de 11 à 30 ans. Les objectifs recherchés sont la promotion de nouvelles formes de solidarité et des projets de jeunes socialement innovants, d'améliorer l'image des jeunes et de la rendre positive sachant que ce sont des citoyens et acteurs de la société d'aujourd'hui et de demain.

Les porteurs de projets présents lors de cette journée pourront valoriser leurs projets mais également leurs savoir-faire et leurs compétences. Le placement de canapés autour de ces derniers invitera à l'échange et à la convivialité.

Le festival sera également un lieu d'information des dispositifs d'aide aux projets. Cette année, des jeunes porteurs de projets issus de la Grande Région, Sarre, Luxembourg, Wallonie, Rhénanie Palatinat, seront présents.

Le budget prévisionnel de cet événement s'élève à 62 600 €, dont 10 000 € de valorisation bénévolat, 10 000 € de prestations en nature. La DRJSCS participe financièrement à hauteur de 8 000 €, la Région Grand-Est 5 000 €, 19 000 € de mécénat sont recherchés sur cette opération.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY

3^e point : Attribution de subvention au titre du Festival Place à la Rue

Le collectif des Energies Urbaines réunissant un certain nombre d'associations issues du champ des sports et des arts urbains à Metz, organise la 6^{ème} édition du festival Place à la Rue. L'action des Energies Urbaines repose sur les valeurs de convivialité, de partage et de rencontre. Leurs objectifs sont la valorisation de l'engagement associatif, la promotion des disciplines issues du champ des cultures urbaines, l'éducation à la citoyenneté en s'appuyant sur leurs pratiques urbaines. L'action des Energies Urbaines repose sur les valeurs de convivialité, de partage et de rencontre. C'est dans cette logique que s'inscrit le festival Place à la Rue.

La manifestation est multiple, tant en termes de choix de dates, d'implantation et de propositions d'animations. Tout est gratuit et d'accès libre. Les trois dates prévues sont :

- le 1er juillet qui ouvrira le festival par une soirée électro au Royal, rue Gambetta.
- Le samedi 15 juillet accueillera le deuxième temps fort à la Porte des Allemands.
- La troisième date s'inscrira le week-end des 25 et 26 novembre 2017. Le collectif des Energies Urbaines y organisera une résidence artistique autour de la danse urbaine au Centre Social de Bellecroix.

Toutes ces actions visent également à susciter l'envie à de nouvelles personnes de s'engager aux côtés des membres du collectif.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 22 000 €. Les recettes attendues se montent à 2 000 €. L'association prévoit de mobiliser 3 300 €. Le Conseil départemental participe à hauteur de 1 700 €. 4 000 € de fonds privés sont sollicités. Les Energies Urbaines sollicitent la Ville de Metz pour une subvention identique à celle accordée lors des précédentes éditions, soit 11 000 €.

La Commission émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY

4^e point : Animation Estivale 2017 – Attribution de subventions pour diverses associations sportives, culturelles, socioéducatives et des instances publiques

Madame Margaud ANTOINE-FABRY indique que pour la nouvelle édition 80 structures partenaires comprenant les 69 associations locales mais aussi des institutions et des bénévoles proposent 142 ateliers thématiques + 6 ateliers « duo » avec un budget identique à celui de 2016.

De nouvelles associations entrent dans le dispositif comme Metz Urban Golf, "Il était...Des fois", la MJC Metz Sud, la MJC Quatre Bornes, le Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières (CALP), Papango et Tata. La Ronde Pétanque absente une année est de retour.

Du côté du dispositif, une nouvelle offre d'animation est proposée aux jeunes sous la forme d'un duo d'activités qui se déroulera sur la semaine, de 14h à 18h et regroupant sur un même lieu ou à proximité immédiate deux activités. Cette proposition fait suite à la demande de parents souhaitant réduire leurs déplacements d'un site à l'autre.

Par ailleurs, une journée de lancement de l'Animation Estivale est prévue le samedi 8 juillet en partenariat avec Metz Habitat Territoire et Planet Aventure, au cours de laquelle différentes animations seront proposées : accrobranche, parc Prox' Aventure : structure mobile sportive avec mur d'escalade, parcours BMX, foot urbain, structure gonflable, stand boxe gonflable, tir à l'arc.... Les associations partenaires de l'Animation Estivale seront également invitées et celles qui le souhaitent pourront proposer des animations à l'instar du CO Bellecroix (football) par exemple. En soirée une d'auberge espagnole réunira les familles du quartier, en partenariat avec le centre social ADACS de Bellecroix.

Une autre nouveauté est le déplacement de l'activité acrobranche, qui se déroulait jusqu'à présent au plan d'eau, à Bellecroix et qui animera le quartier durant 4 semaines de l'Animation Estivale.

Madame Margaud ANTOINE-FABRY informe également les membres de la commission de la mise à disposition de 30 cartes d'Animation Estivale au Secours Populaire, à titre gracieux, pour permettre à des jeunes éloignés du dispositif d'accéder aux diverses animations sportives, culturelles et environnementales.

La Commission approuve et émet un avis favorable sur ce point.

Rapporteur : Madame Margaud ANTOINE-FABRY

Divers

Les élus présents attirent l'attention sur la situation de l'association Sports de Glace qui est toujours dans l'attente d'un passage en Conseil municipal de sa subvention.

Madame Marie RIBLET a demandé que soit reporté sur le compte rendu de réunion de la Commission la question relative à la participation de l'Adjoint délégué au sport. En effet, elle souhaite lui poser des questions et obtenir des réponses de sa part.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 18h00.